



TTIP: un traité qui rime avec répression...

Geplaatst op donderdag 22 mei 2014 |

SHARE

Le 15 mai 2014, 280 militants pacifiques faisaient l'objet d'une arrestation administrative musclée en marge de la manifestation organisée par l'alliance D19-20. Ils entendaient protester contre la tenue de l'European Business Summit et exprimer une opinion politique différente.

Ce sommet rassemblait des représentants de multinationales nord-américaines et des dirigeants européens. Au cœur des discussions, les négociations autour du grand marché transatlantique (TTIP) qui doivent aboutir à la signature d'un traité entre les deux blocs.

Pour les mouvements sociaux européens, dont *Justice et Paix* fait partie, cet accord va brader les protections sociales et environnementales et appauvrir davantage les travailleurs du vieux continent, déjà victimes d'une crise économique particulièrement destructrice pour le tissu social. Les militants entendaient également protester contre les méthodes opaques de la Commission européenne qui négocie dans l'ombre depuis des années. La population est ainsi oubliée !

La répression policière qui s'est déroulée sous nos yeux le 15 mai était disproportionnée et indigne d'un État de droit. La police a utilisé la méthode dite du « cordon de sécurité » pour entourer des groupes de personnes alors que cette pratique a été déclarée hors-la-loi par la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Certes, le parcours de la manifestation n'avait pas été respecté par les militants. Mais ce parcours avait été imposé par la police sans laisser le choix aux organisateurs, lesquels demandaient simplement d' « encercler symboliquement le sommet ». Rappelons également qu'il est interdit d'arrêter un manifestant non-violent.

La limitation du droit à la manifestation s'est donc exercée au préalable, sous couvert de raisons sécuritaires qui n'avaient pas lieu d'être. La contestation sociale est bâillonnée et révèle ainsi un danger pour notre démocratie.

La Commission Justice et Paix exige qu'une enquête approfondie et indépendante soit menée sur les méthodes utilisées par la police lors de cette manifestation, en prenant garde d'inclure les témoignages des citoyens arrêtés et des organisateurs. Elle devra avoir lieu dans un délai raisonnable et les résultats devront être rendus publics.

Axelle Fischer, Secrétaire générale & Arnaud Gorgemans, Président Commission Justice et Paix Belgique - mai 2014

Plus d'informations sur la mobilisation, notamment le rassemblement de soutien du 23 mai 2014: [Alliance D19-20](#)